

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITION 2025

Publication de l'ORAB
Auvergne-Rhône-Alpes

Données fin 2024



309 186 ha
engagés en bio¹



3 417

entreprises de l'aval
certifiées bio²

1^{ÈRE}
RÉGION
FRANÇAISE²



10,8%

de la surface agricole
utilisée (SAU) de la
région en bio¹

16,6%

des exploitations
régionales sont bio¹

3^{ÈME}
RANG
FRANÇAIS¹

801 448

entreprises
agroalimen-
taires de
transformation
certifiées bio²

magasins
spécialisés bio³

2^{ÈME}
RÉGION
FRANÇAISE

2 091

distributeurs
certifiés bio²

3^{ÈME}
RANG
FRANÇAIS¹

en nombre
d'exploitation
bio¹

8 403
exploitations bio¹

14%

des producteurs bio
nationaux
(+0,68% en un an)¹

65%

des exploitations
n'ont que des
productions
certifiées AB
ou en conversion¹

LES EXTERNALITÉS POSITIVES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une étude récente⁴ de l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture et de l'Alimentation Biologiques), avec l'appui de chercheurs de l'INRAE, l'Inserm et l'ISARA Lyon, a objectivé les externalités positives de l'AB sur quatre dimensions :



BIODIVERSITÉ

→ En moyenne, plus de diversité observée
(+23% en nombre d'espèces)

→ Une biodiversité globalement plus riche
dans les parcelles agricoles bio :

- +23% en nombre d'espèces
- +32% en nombre d'organismes
vivants observés



SOLS

→ -30 à -55% de résidus de pesticides
dans les sols

→ Amélioration de la vie du sol dans 70%
des cas : meilleure disponibilité en eau et
fertilité des sols



CLIMAT

→ Jusqu'à -50% d'émission de GES pour les
cultures bio par unité de surface

→ +11 à +35% de carbone organique stocké
dans les sols

→ Un impact globalement plus réduit sur
le changement climatique des systèmes bio



SANTÉ

→ Pas d'exposition des agriculteurs aux
pesticides de synthèse

→ Moins d'antibiotiques utilisés pour
soigner les animaux

→ Pas d'additifs alimentaires de
synthèse



UNE FILIÈRE IMPACTÉE PAR UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION

Après la pandémie de COVID-19, où l'on a observé un engouement artificiel pour les produits locaux et biologiques en raison de la proximité des lieux d'achats et des ruptures d'approvisionnement en agriculture conventionnelle, la situation s'est compliquée. La guerre en Ukraine et l'inflation ont fortement impacté le pouvoir d'achat des consommateurs, modifiant leurs habitudes de consommation. Ces facteurs ont impacté la consommation alimentaire globale qui a diminué de 5,3% en valeur début 2024 par rapport à 2019.

Parallèlement, une baisse de confiance et une méconnaissance du label AB, couplées à l'émergence de labels concurrents, ont également impacté la consommation biologique. En descendant en gamme pour faire face à la hausse des prix, les consommateurs ont réduit leur consommation de produits biologiques (-6% de baisse en valeur entre 2020 et 2023), affectant ainsi fortement les filières depuis plusieurs années.

1. PRODUCTION AGRICOLE

L'agriculture biologique par département en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024⁵

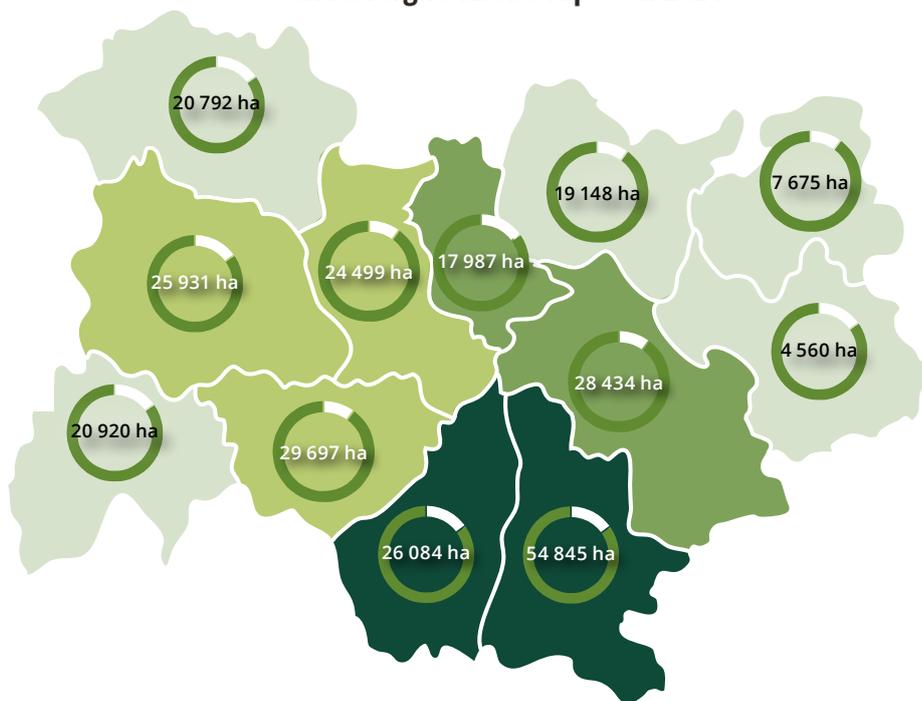
UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

Les surfaces et les exploitations bio sont principalement concentrées dans **le sud de l'ex-région Rhône-Alpes**, et notamment dans la Drôme et l'Ardèche, berceau historique du développement de ce mode de production au niveau national.

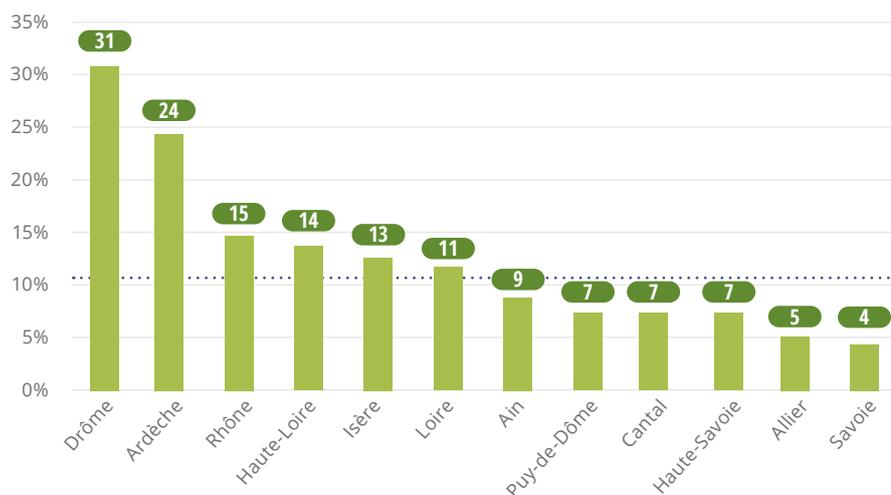
Nombre d'exploitations bio (y compris en conversion)



Surface en bio (en ha)



Pourcentage de la SAU cultivée en bio en Auvergne-Rhône-Alpes⁶



Moyenne nationale : 10,8%
Moyenne régionale : 10,1%

La part de la SAU cultivée en bio est très variable d'un département à l'autre. Elle est **supérieure au niveau national pour la moitié d'entre eux** (Drôme, Ardèche, Rhône, Haute-Loire, Isère, Loire).



TBE : LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES S'ENGAGENT

Le label « **Territoire BIO Engagé** » est la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

Ce label valorise les pratiques volontaristes au profit du développement de l'Agriculture Biologique sur les critères de la surface agricole et/ou de la restauration collective à l'échelle des territoires.



Critère(s) d'éligibilité du label en Auvergne-Rhône-Alpes

Les communes ou les établissements sont labellissables s'ils atteignent au moins l'un des deux objectifs suivants :

- 15% de la surface agricole du territoire en bio
- 22% d'approvisionnement bio dans les services de restauration collective en valeur d'achat HT

Plus d'info : www.territoirebioengage.fr

UN SOLDE D'EXPLOITATIONS BIO TOUJOURS POSITIF DEPUIS 2007

Malgré les difficultés, le nombre de nouvelles fermes engagées dépasse celui des arrêts (+57 fermes par rapport à 2023), traduisant **une légère croissance nette de +0,7% en 2024**. Cette progression, qui s'observe depuis 2007 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, reste plus faible que l'année précédente (+2,5% en 2023) et elle est inférieure au niveau national (+1,1%).

Au niveau des filières, la perte globale est importante pour les grandes cultures (-68 fermes entre 2023 et 2024) et l'élevage laitier (-40 fermes). La filière lait est en effet marquée par un nombre de nouvelles fermes quasiment nul, ne permettant pas de compenser les arrêts.

A l'inverse, le solde est particulièrement positif pour les filières fruits (+53 fermes), légumes (+38 fermes) et fourrages (+33 fermes).



DES INSTALLATIONS QUI PORTENT LA DYNAMIQUE BIO

Parmi les 492 nouvelles fermes engagées en bio en 2024 :

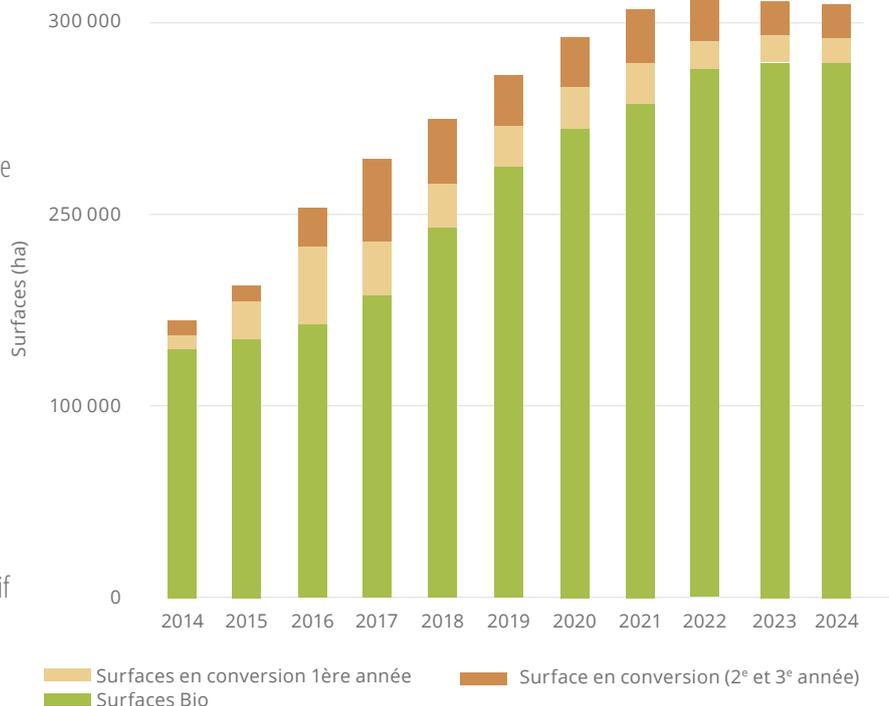
1/3 sont des conversions

2/3 sont des installations

La croissance de l'agriculture biologique résulte désormais davantage de l'installation de nouveaux agriculteurs que de la conversion des exploitations existantes.

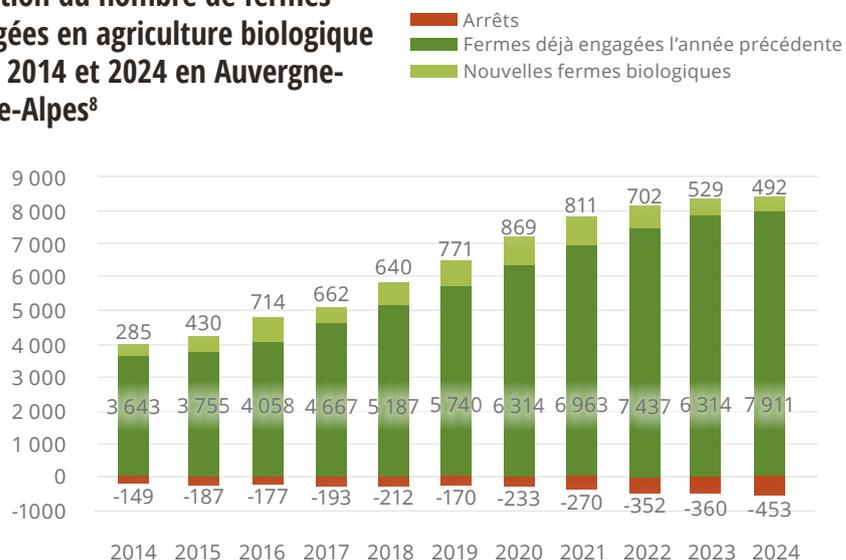
DES SURFACES BIO EN FORT DÉVELOPPEMENT SUR 10 ANS MAIS QUI RÉGRESSENT LÉGÈREMENT DEPUIS 2 ANS

Évolution des surfaces engagées en bio en Auvergne-Rhône-Alpes⁷



Les surfaces bio de la région connaissent **une légère baisse de 1% par an depuis 2023**. Ce taux est de -2% au niveau national.

Évolution du nombre de fermes engagées en agriculture biologique entre 2014 et 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes⁸



Malgré une hausse du nombre de producteurs, les surfaces bio et en conversion baissent avec des installations d'exploitations de petite surface type maraîchage face à l'arrêt d'exploitations bio de grande surface comme les grandes cultures.⁹

DES DÉCERTIFICATIONS EN HAUSSE, MÊME SI ELLES RESTENT MARGINALES

En parallèle, le nombre d'arrêts progresse, atteignant 453 fermes en 2024 (+26% vs 2023). Parmi ces arrêts, 52% sont dus à des décertifications¹⁰. **Au global, le taux de décertification est en légère hausse : 2,8% en 2024 contre 2,3% en 2023**, mais reste inférieur à l'échelle nationale (3,3%).¹¹

FOCUS SUR LES INSTALLATIONS AIDÉES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2024

Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux.

33% des installations aidées étaient des projets bio en 2024

avec une grande disparité entre les départements allant de 13% des installations aidées dans le Cantal à 63% des installations aidées en Ardèche.

La transformation à la ferme représente

48% des installations aidées en bio (vs 22% en conventionnel)

Des exploitations de plus petites tailles : en moyenne, à l'exception de la Drôme, les installations aidées en bio en Auvergne-Rhône-Alpes avaient une SAU presque **3 fois plus petite** que les installations aidées non bio en Auvergne-Rhône-Alpes.



Les surfaces engagées en bio (certifiées ou en conversion vers l'AB)¹⁴

PRODUCTIONS VÉGÉTALES ENGAGÉES EN BIO	Surfaces engagées en bio (ha)	Rang de la région	Nombre d'exploitations	Part surfaces régionales en bio
Surfaces fourragères	227 367	2	5 719	11%
Grandes cultures	45 902	6	2 750	7%
Viticulture	12 406	4	1 536	25%
Fruits	9 315	4	3 132	28%
Plantes aromatiques, à parfum et médicinales (PPAM)	3 344	3	1 575	31%
Légumes frais	3 256	7	2 263	24%



La région Auvergne-Rhône-Alpes est **la seconde région française en surfaces fourragères certifiées bio**, en lien avec l'importance de ses filières d'élevage. Il s'agit également d'un bassin de production bio important s'agissant de **la viticulture, des fruits et des PPAM**.

45% des installations aidées concernent des femmes (vs 24% en conventionnel)

71% des installations aidées étaient hors cadre familiale (vs 32% en conventionnel)



DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES FIERs D'ÊTRE EN BIO !¹²

96% des agriculteurs bio sont fiers d'être AB. 62% se déclarent "très fiers".

86% des agriculteurs bio envisagent à l'avenir de **maintenir ou d'augmenter leur activité en bio**.

Leur motivation traduit un engagement pour le collectif : prendre soin de l'environnement, de la santé humaine et produire des aliments bons et sains pour les consommateurs.

Ils s'inquiètent principalement du manque de soutien politique et de la suppression des aides publiques, du désengagement des consommateurs de produits bio et d'un prix d'achat trop faible traduisant un manque de valeur ajoutée par rapport au conventionnel.

Ils identifient comme conditions de pérennisation de l'agriculture bio le renforcement de la communication auprès du grand public (93%), des prix de vente davantage rémunérateurs (93%), le renforcement des aides publiques (89%), une baisse des charges (86%), et une meilleure structuration des filières (84%).

DES FILIÈRES DIVERSIFIÉES

Les productions animales engagées en bio (certifiées ou en conversion vers l'AB)¹³



PRODUCTIONS ANIMALES ENGAGÉES EN BIO	Cheptel engagé en bio	Rang de la région	Nombre d'exploitations	Estimation part cheptel régional en bio
Poulets de chair	1 529 018	3	138	3%
Poules pondeuses	971 533	3	494	30%
Brebis viandes	57 948	1	304	9%
Brebis laitières	10 830	7	120	38%
Vaches laitières	47 310	4	466	9%
Vaches allaitantes	35 031	4	822	5%
Chèvres	30 565	4	1 031	16%
Truies	21 097	1	381	3%
Apiculture	946	4	87	39%

La région Auvergne-Rhône-Alpes est **l'une des principales régions françaises d'élevage bio**, celle-ci se situant systématiquement dans le **TOP 4 des principales régions bio** en cheptel engagé bio.



Le lait biologique atteint **7% du volume de lait de vache collecté** par des laiteries dans la région en 2023¹⁵.



Elle est également **la première région bio de France pour la filière apicole**.

2. L'AVAL DE LA FILIÈRE BIO

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EST TOUJOURS 1^{ÈRE} EN NOMBRE D'ENTREPRISES DE L'AVAL MAIS CONNAÎT UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement **3 417 entreprises de l'aval certifiées bio**, soit une baisse de 4% par rapport à 2023. Cette tendance à la baisse, observée depuis 2022, cache cependant des signaux encourageants pour 2024, avec une réduction des arrêts de certification (-5%) et une augmentation des nouvelles entreprises bio (+32%). **Auvergne-Rhône-Alpes reste la première région en nombre de transformateurs et distributeurs bio.**

QUELLE DYNAMIQUE DE CERTIFICATION ?

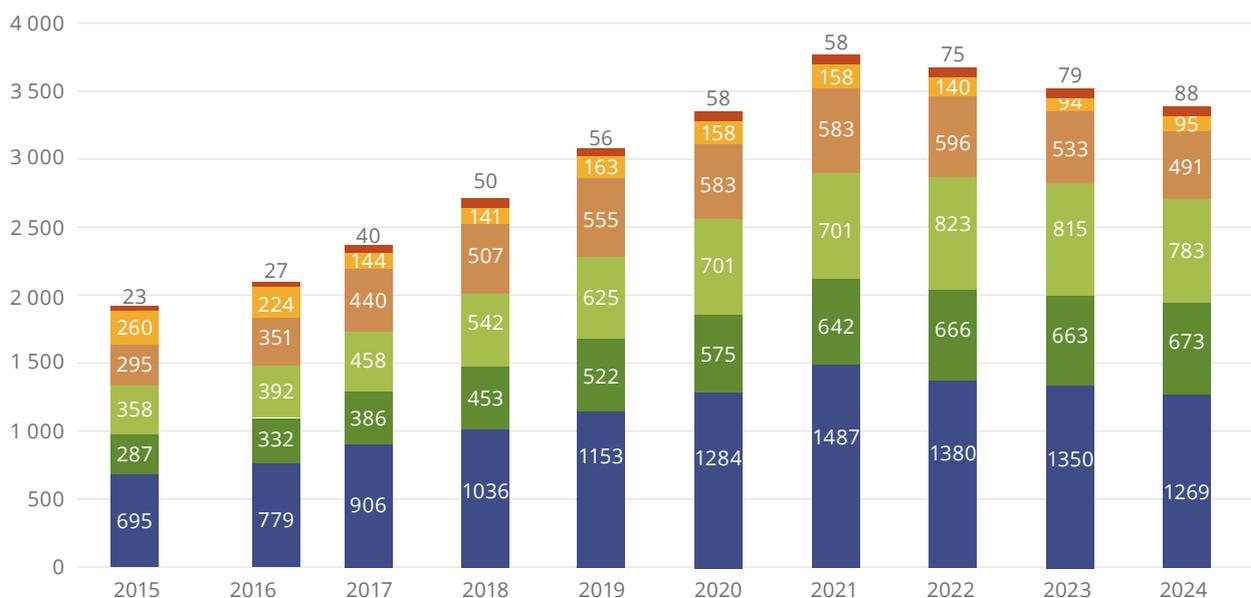
Dans les arrêts, il y a de nombreux distributeurs, surtout des GMS. Les boulangeries sont également nombreuses à arrêter la certification bio, souvent quand elles sont mixtes et que le bio reste anecdotique (61%) mais aussi pour des raisons d'arrêt d'activité (24%). Néanmoins le secteur reste dynamique car de nouvelles boulangeries se certifient bio, dont 54% qui sont entièrement bio.

La restauration rapide certifiée bio, les activités en lien avec l'élevage, et les brasseries souffrent également.

On observe par ailleurs une dynamique de certification plus élevée que les arrêts sur les grossistes de vin, le e-commerce, les magasins de proximité, distilleries pour boissons alcoolisées et les traiteurs.



Nombre d'entreprises de l'aval certifiées bio en Auvergne-Rhône-Alpes de 2015 à 2024¹⁶

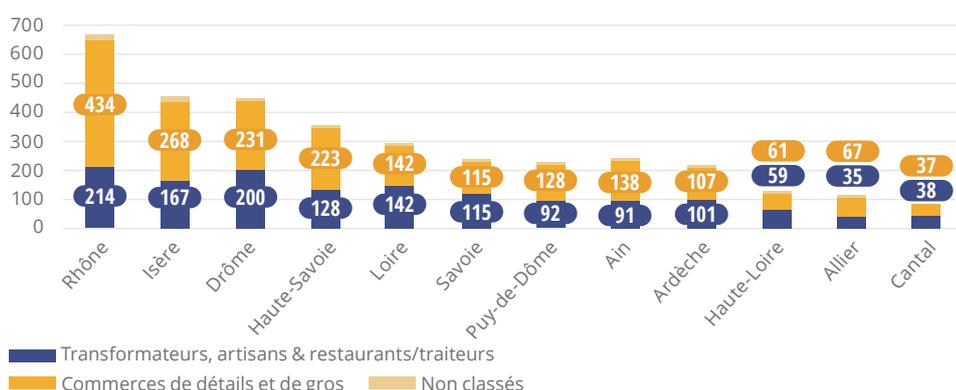


LE RHÔNE, L'ISÈRE ET LA DRÔME DANS LE TOP 3

Le Rhône, l'Isère et la Drôme sont les départements avec le plus d'entreprises de l'aval certifiées bio, néanmoins c'est la Drôme qui a plus de transformateurs que l'Isère.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région qui compte le plus de distributeurs de produits biologiques. Elle est la **2^{ème} région avec le plus de magasins biologiques**. Le nombre de grossistes certifiés bio est le plus important sur les filières fruits & légumes et vins.

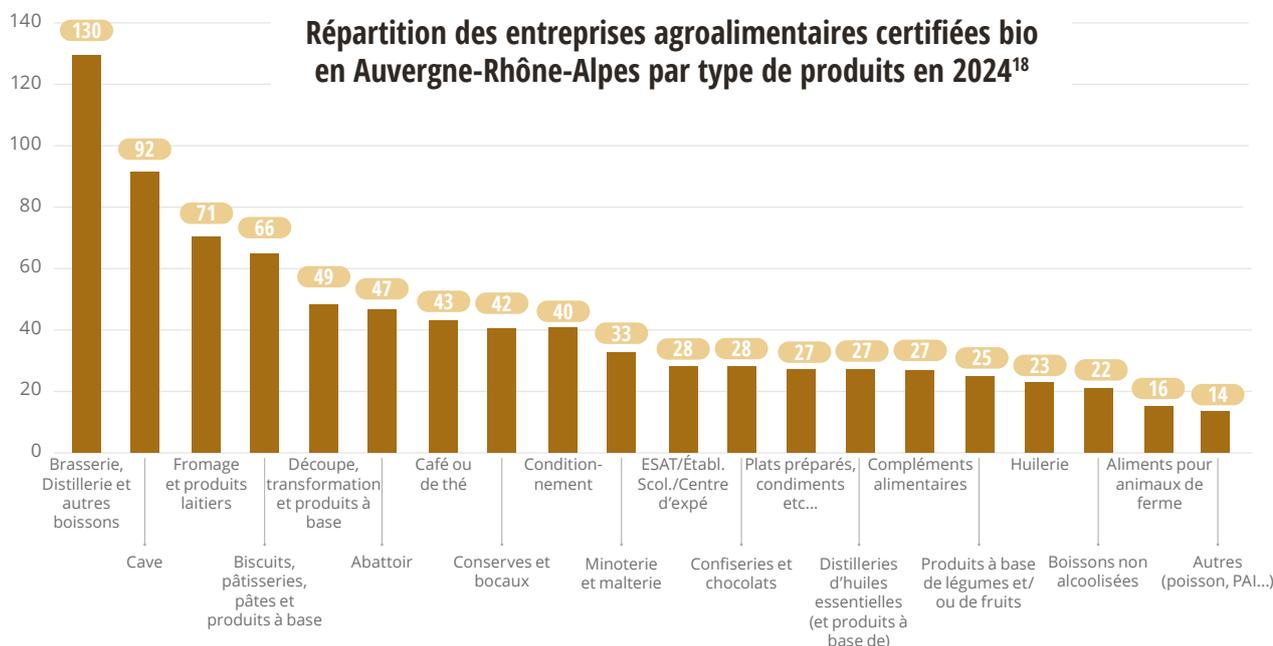
Nombre d'entreprises de l'aval certifiées bio par département en 2024¹⁷



LES FABRICANTS DE PRODUITS BIO

801 ENTREPRISES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRES CERTIFIÉES BIO

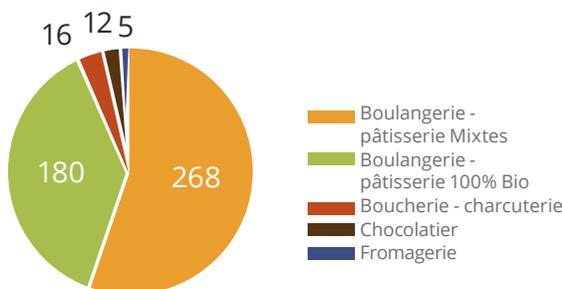
La région Auvergne-Rhône-Alpes est sur la première place du podium. On dénombre le plus d'entreprises de transformation certifiées bio dans le domaine de la boisson alcoolisée (brasserie, distillerie, cave, ...), puis dans l'abattage/découpe/transformation de viande, puis dans la fabrication de fromages et produits laitiers, et dans la fabrication de produits élaborés à base de céréales (biscuits, pâtes, ...).



491 ARTISANS-COMMERÇANTS SONT CERTIFIÉS BIO

La majorité des artisans-commerçants certifiés bio sont des boulangeries, dont plus de la moitié avec une activité mixte. On dénombre aussi quelques bouchers-charcutiers, chocolatiers et fromagers bio.

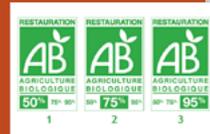
Répartition des artisans-commerçants certifiés bio en Auvergne-Rhône-Alpes par type en 2024¹⁸



32 RESTAURANTS & TRAITEURS BIO

Le savez-vous ? Il existe un label bio spécifique pour la restauration commerciale, avec 3 niveaux de certification selon le niveau d'approvisionnement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, il y a 18 restaurants, 2 salons de thé/foodtruck et 12 traiteurs qui sont certifiés AB.



COMMENT VONT LES ENTREPRISES BIO EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

68% des entreprises

prévoient de lancer de nouvelles gammes et/ou de nouveaux produits bio en 2025.¹⁹

75%

des entreprises bio déclarent une augmentation du chiffre d'affaires en 2024 (+22pts vs 2023).¹⁹

68% des entreprises

ressentent une dynamique positive des ventes au premier trimestre 2025.¹⁹

41% des entreprises

prévoient d'intégrer d'autres labels, notamment des labels d'ancrage local (ex: Ma Région, Ses Terroirs) et de commerce équitable.¹⁹

Les ventes en magasins spécialisés bio et en grande distribution ont été à la baisse pour les entreprises enquêtées, tandis que les ventes en restauration collective, auprès des industriels (BtoB), des grossistes, l'export, le e-commerce et la vente directe ont connu des croissances.

Le marché de la restauration commerciale est resté stable avec une tendance à la hausse pour certaines entreprises.

LA DISTRIBUTION BIO

LA VENTE DIRECTE, UN ATOUT POUR LA RÉGION

On dénombre également 310 AMAP, quasiment toutes en bio, une centaine de magasins de producteurs, et plus de 4 000 fermes bio qui vendent en direct, ce qui permet aussi de consommer bio au plus près des producteurs.

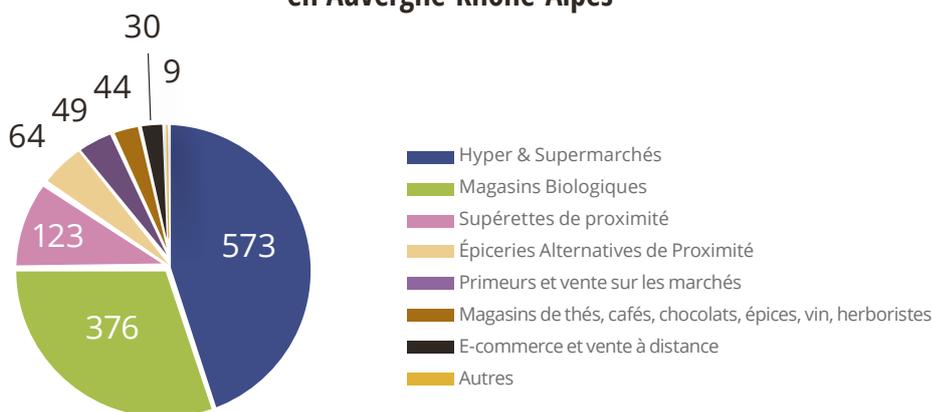
Avec une progression de +3% (en valeur) au premier semestre 2024²⁰ à l'échelle nationale, la vente directe repart à la hausse. Cette reprise, constatée par les acteurs locaux, semble se confirmer sur toute l'année 2024 et s'observe également dans les magasins spécialisés (+8,4%).

Des tendances se distinguent par type de circuits-courts²¹ :

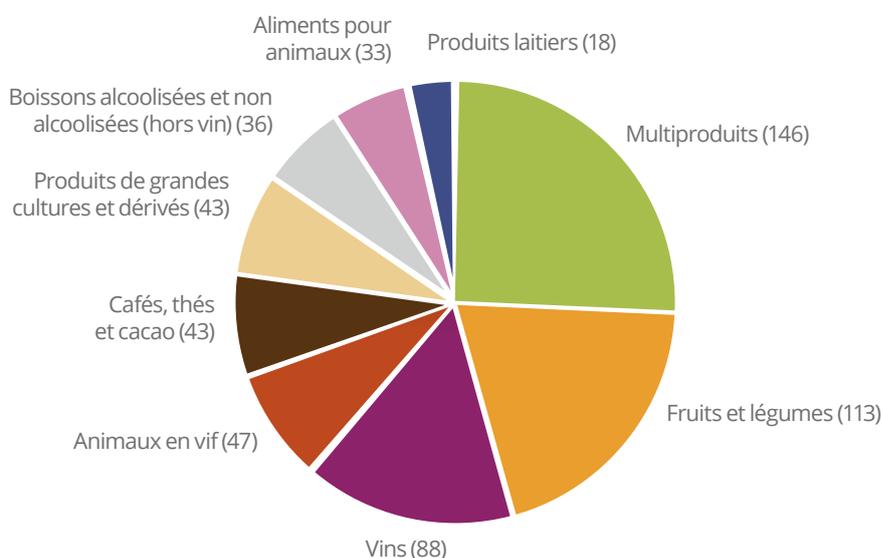
- **AMAP** : des difficultés croissantes pour renouveler les abonnements et trouver de nouveaux amapiens,
- **Marchés de plein vent** : une dynamique globalement positive, mais une dimension commerciale plus prépondérante qu'auparavant,
- **Magasins de producteurs** : un redressement de la situation après deux années compliquées.

Plus de la moitié des agriculteurs bio de la région Auvergne-Rhône-Alpes commercialisent leurs produits en vente directe (nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 20% en 2023²²).

Nombre de commerces de détails certifiés bio en Auvergne-Rhône-Alpes²³



Nombre de commerces de gros certifiés bio en Auvergne-Rhône-Alpes²⁴

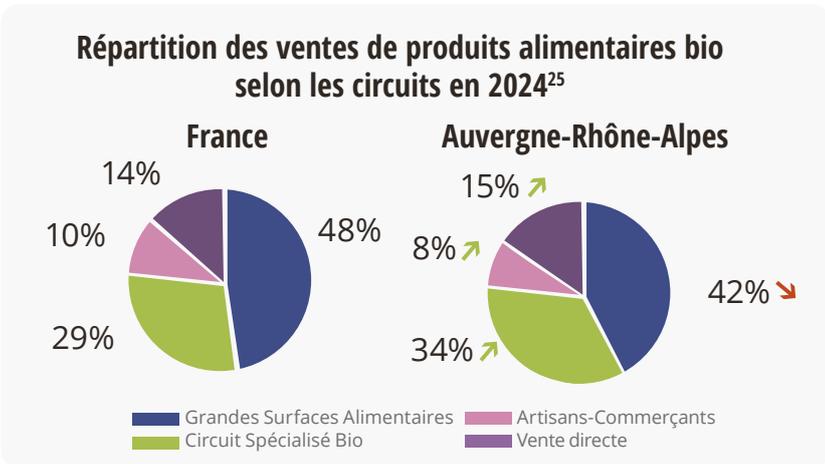


3. LA CONSOMMATION

2^{ÈME} RÉGION AVEC LE PLUS D'ACHATS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Si les Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) (supermarchés ...) restent le premier lieu d'achat des produits biologiques (48% au niveau national), on observe une baisse de la part de marché depuis 2021, alors que celles des magasins biologiques, artisans et de la vente directe sont en hausse.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation de produits biologiques est plus forte en magasins spécialisés bio et plus faible en GSA que la moyenne nationale. On observe également une dynamique plus forte sur la vente directe que les autres régions.



217€

Valeur moyenne des achats de produits alimentaires bio par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes

+18%

par rapport à la moyenne nationale



1,8

milliards d'€ en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024

+1,8%

vs 2023 (contre +0,8% au niveau national)

C'est la région avec **LE PLUS D'ACHATS DE PRODUITS BIO** après l'Île-de-France

LE BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE, DES EFFORTS QUI SE POURSUIVENT

Au niveau national, les achats bio en restauration collective ont progressé de 8% (en valeur) par rapport à 2023²⁶. Ce débouché représente ainsi 5% du marché bio total en 2024 (soit 501 millions d'euros au stade gros)²⁷.

En 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 6 000 établissements en restauration collective inscrits sur la plateforme **Ma Cantine**²⁸. Parmi les

cantines ayant télédéclaré leurs données d'approvisionnement (soit 17% des cantines inscrites), **seuls 14% des cantines de la région ont atteint les objectifs de la loi EGALIM et aboutissent à une moyenne régionale de 13% de produits bio**²⁹ (en valeur HT).

Ce résultat est légèrement supérieur à la moyenne nationale (12% de bio en 2023³⁰) et tend à progresser en 2024.

Les situations entre établissements et secteurs sont très contrastées. On recense notamment de grandes difficultés à atteindre les objectifs de la loi EGALIM dans le secteur de la santé et du médico-social (hôpitaux, EPHADS, etc...), alors que le secteur scolaire progresse.

La diversité des résultats et des problématiques rencontrées par ces établissements met en lumière le besoin d'un accompagnement adapté.



Les lois **EGALIM** et **Climat et Résilience** rendent

obligatoire un minimum de 20% de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique (en valeur HT) en restauration collective publique et privée.

69%

des consommateurs déclarent être plutôt intéressés

ou intéressés par des repas avec des produits biologiques sur leur lieu de travail, à la cantine ou au restaurant d'entreprise³¹.



Source : ²⁵ Agence BIO - AND - International 2021 d'après Nielsen, Circana, Bio Linéaires, INSEE et Agence BIO. ²⁶ Agence Bio, Note de conjoncture et d'actualités sur le secteur biologique - Juin 2025. ²⁷ Agence Bio, Conférence de presse annuelle. Panorama des chiffres bio 2024 (12 juin 2025). ²⁸ Plateforme Ma Cantine : Ma-cantine.gov. ³² Rapport du gouvernement au Parlement, 2024. Bilan statistique annuel 2024 de l'application des objectifs d'approvisionnements fixé à la restauration collective (données 2023) ³¹ Agence Bio, 2025. Baromètre des produits biologiques en France.

LES ACTIONS POUR DÉVELOPPER LE BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

Des producteurs aux restaurateurs, en passant par les gestionnaires de cantine et les autres acteurs de la restauration collective les partenaires du bio vous accompagnent dans vos projets :

- Appui au sourcing et mise en relation (annuaire, ...),
- Accompagnement des entreprises dans l'adéquation de l'offre avec la restauration collective,
- Sensibilisation, formation et accompagnement des établissements RHD,
- Développement du label Territoire Bio Engagée et Établissement Bio Engagé,
- Structuration des filières et réflexions sur la logistique.
- Promotion auprès des convives



4. LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS

Grâce au soutien de la Région et de l'État, **les partenaires bio de la région Auvergne-Rhône-Alpes** accompagnent les producteurs, transformateurs et distributeurs bio dans le développement de leurs projets :

- **Accompagnement des producteurs** (rencontres Info bio, accompagnements et suivi des conversions en bio, accompagnements techniques individuels et collectifs);
- **Rencontres amont-aval** et mise en relation des acteurs;
- **Accompagnement des entreprises** au sourcing et à la structuration des filières;
- **Animation de groupes de travail** et de commissions thématiques;
- **Production de statistiques** et de références technico-économiques.

LE PLAN AMBITION BIO DE L'ÉTAT

L'agriculture biologique est identifiée par l'État comme une réponse majeure aux enjeux actuels et à venir en matière de transition agricole et alimentaire, de lutte contre le changement climatique, de préservation de l'environnement et de la santé humaine, et d'aménagement du territoire. Ces différents éléments justifient un engagement fort de l'État dans le développement de l'agriculture biologique, qui se matérialise à travers le **Plan Ambition Bio 2027**.

Concrètement, cet accompagnement prend plusieurs formes :



Garantie du label bio auprès du consommateur

- Règlement européen relatif à la production biologique
- Mise en œuvre nationale via l'INAO



Fixation d'objectifs publics de développement

- 21% de SAU Bio en 2030 (Code Rural)
- 20% de produits bio en RHD (lois EGALIM et Climat & Résilience)



Structuration des filières

- Rôle de l'Agence Bio (promotion et communication, analyse du marché et des filières, financement de projets structurants)



Financement des acteurs

- Mobilisation de moyens financiers spécifiquement dédiés aux opérateurs bio

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État verse entre 50 M€ et 60 M€ au secteur chaque année dans le cadre de dispositifs spécifiquement dédiés aux acteurs des filières bio

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE	DISPOSITIF D'AIDE	MONTANT ANNUEL	SOURCE
Agriculteurs	Éco-régime bio	22,8 M€	PAC 2024
Agriculteurs	Crédit d'impôt bio	16,8 M€	Fiscalité 2023
Agriculteurs	Aide à la conversion (Agences de l'eau et FEADER)	15,2 M€	PAC 2023
Entreprises	Fonds Avenir Bio	2,2 M€	Année 2024
Structures dev. bio	AAP « Animation Bio » (régional)	630 K€	Année 2025

Ces montants sont encore plus importants si on comptabilise l'ensemble des aides versées aux agriculteurs et entreprises bio de la région, à travers des dispositifs d'aides non spécifiques au secteur (autres aides de la PAC, autres aides aux structures de développement agricole, autres aides aux entreprises, etc)

LE PLAN D'URGENCE DE L'ÉTAT EN 2023-2024

Les difficultés importantes rencontrées par le secteur bio à partir de la fin de l'année 2021 ont justifié la mise en œuvre d'un plan de soutien financier d'ampleur par l'État au cours des années 2023 et 2024, en complément des financements alloués chaque année.

Celui-ci s'est notamment matérialisé par :



Le financement de campagnes nationales de promotion du label bio à partir de 2023, conduites par l'Agence Bio (*#BioRéflexe, C'est Bio la France, BioTour, Cuisinons plus bio, etc.*). Une campagne régionale de promotion a également été mise en œuvre sur la période 2024-2025 en région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à la mobilisation par la DRAAF d'une enveloppe exceptionnelle de 160 K€ sur deux ans.



Le versement d'aides à la trésorerie pour les exploitations les plus impactées, qui a pris la forme de 3 dispositifs successifs représentant un total de 207 M€ versés au niveau national (dont plus de 21 M€ pour la seule région Auvergne-Rhône-Alpes)

LE GUICHET UNIQUE FINANCEMENT

Le Guichet Unique de Financement est un formulaire unique à compléter en ligne, conçu pour aider un porteur de projet bio à trouver les solutions de financement adaptées en région : aides financières, accompagnement d'experts, ou encore investissement matériel, ...



Plus d'info : www.cluster-bio.com

LE PLAN BIO DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'agriculture biologique.



D'autres acteurs publics jouent un rôle dans le développement de l'agriculture biologique sur le territoire régional. C'est notamment le cas de certaines collectivités territoriales à l'échelle départementale ou communale, qui financent sur leurs territoires des plans bio spécifiques ou des projets de développement structurants pour le secteur.

Le Plan de développement de l'agriculture biologique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2027 est engagé sur 5 ans avec un budget global de 10,4 millions d'euros pour :

- **Renforcer** la performance de production des exploitations agricoles en AB,
- **Soutenir** les entreprises dans leur développement économique,
- **Favoriser** la complémentarité des circuits de commercialisation pour une alimentation bio et locale de qualité : permettre aux producteurs de trouver les circuits de distribution leur assurant un accès aux marchés en diversifiant l'offre de circuits longs et courts,
- **Assurer** un développement cohérent des conversions et installations bio au regard des dynamiques de marché.

De manière plus générale, il est à noter que depuis le début de la programmation FEADER régionale 2023-2027 plus de 26,4 M€ de subvention ont accompagné des projets bio.



8. AUTRES RESSOURCES



Agence Bio : www.agencebio.org

FNAB - Produire Bio : www.produire-bio.fr

ITAB : <http://itab.asso.fr>

Plateforme Ma-Cantine : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

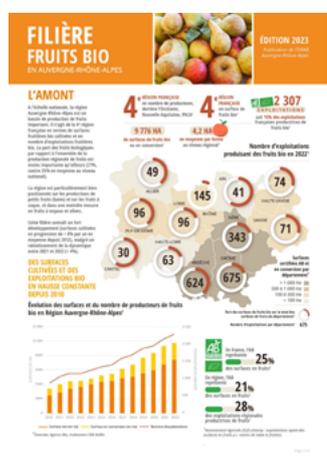
Publications techniques du réseau FRAB Auvergne-Rhône-Alpes : <https://aurabio.org/publications-techniques/>

Références technico-économiques de la Chambre Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes : <https://aura.chambres-agriculture.fr/sinformer/nos-publications>

Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes : www.cluster-bio.com

Externalités positives du bio - Note synthétique «Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique», <https://itab.bio/thematique-en-bref/note-synthetique-quantification-des-externalites-de-lagriculture-biologique>

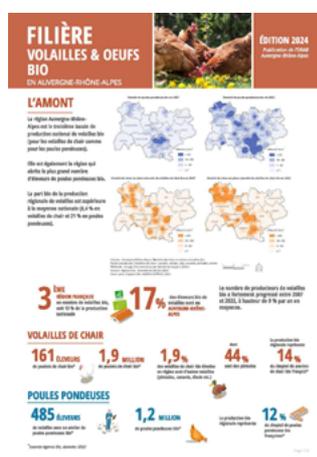
AUTRES FICHES FILIÈRES BIO THÉMATIQUES DE LA RÉGION



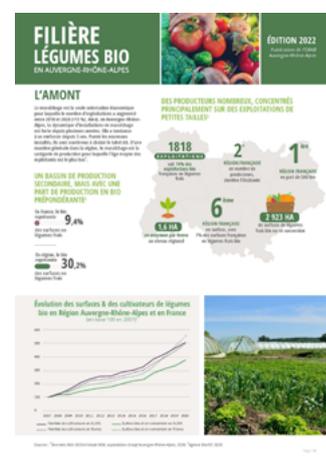
Filière fruits bio



Filière apicole bio



Filière volailles & œufs bio



Filière légumes bio

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les membres de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ORAB) :



DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
(lucas.prost@agriculture.gouv.fr)



Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes
(bboissonnier@cluster-bio.com)



FRAB Auvergne-Rhône-Alpes
(delphine.cornaton@aurabio.org)



Chambre d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
(coralie.di-bartolomeo@aura.chambagri.fr)



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
(federation@ara.lacoopagri.coop)



PARTENAIRES DE LA FILIÈRE BIO

Auvergne-Rhône-Alpes



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



clusterbio
Auvergne-Rhône-Alpes



FRAB AURA
Le réseau de
l'agriculture
biologique
en Auvergne
-Rhône-Alpes



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



L'AGENCE
Bio
Pour un monde plus Bio



agreste
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes